

BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
Option Management
Option Formation-Markes
SESSION 2019

« Soutenance du projet » (E6)

L'épreuve E6 « Soutenance du projet » du BTS Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie a pour but de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles « *Gestion et développement d'une entreprise* » pour l'option Management et « *Information, animation, formation à visée de stimulation commerciale* » pour l'option Formation Marques. Le stage de 2^{ème} année sert de support à cette épreuve.

L'épreuve E-6 est une épreuve de soutenance du projet ou rapport d'activités professionnelles (selon le statut du candidat). Si le rapport écrit doit impérativement mettre en évidence la logique de la démarche de projet suivie, la soutenance le doit également.

a) Le stage

Dans le cas de la soutenance de projet, le projet est par conséquent au cœur des objectifs du stage qui doit être en lien avec l'option du BTS MECP.

Le stage de 2^{ème} année, d'une durée de 7 semaines consécutives, doit être effectué entre novembre et mars et doit obligatoirement être en lien avec l'option choisie.

Durant cette période de formation en milieu professionnel, le candidat doit entreprendre une démarche de projet qu'il devra exposer, par écrit dans une note de synthèse, et par oral au cours de l'épreuve. L'épreuve E6 est bien un questionnement et une évaluation de la démarche de projet qui mobiliseront des compétences à la fois communes aux trois options et spécifiques à celle choisie.

Les centres de formation doivent s'assurer de la **validité des stages** présentés en se référant à la réglementation de l'examen (arrêté du 30/10/2012 portant création du BTS), notamment quant à la durée, à la période et au type d'entreprise en lien avec l'option choisie.

Concernant l'option Management, les enseignes indépendantes sont à privilégier car elles permettent plus d'autonomie notamment dans la gestion managériale de l'entreprise et de l'équipe, dans la communication interne et externe et dans la relation client.

Concernant l'option Formation Marques, les stages dans les enseignes franchisées de la distribution de parfumerie et cosmétiques sont possibles, à condition que le (la) stagiaire soit affecté(e) à une marque en particulier.

Les *entreprises de distribution de produits cosmétiques et de matériels professionnels* constituent également des terrains de stage possibles.

*Pour les candidats se présentant selon la **voie scolaire** : conformément au référentiel, les candidats ayant échoué à l'examen à la session antérieure et qui ne bénéficient pas d'un report de la note de l'épreuve E6, doivent présenter cette épreuve qui prend appui sur la note de synthèse rédigée à l'issue du **stage effectué lors de leur année de redoublement**. En conséquence, si **le dossier support** de l'épreuve « Soutenance de projet » (E6) **a déjà été présenté** lors d'une précédente session, le candidat se verra attribuer la **mention « non valide »**.*

Pour les candidats individuels : les candidats redoublants en tant que candidat individuel (donc non-scolarisé en établissement) ne sont pas tenus de refaire un stage et peuvent réutiliser le même projet que l'année précédente, en le retravaillant

b) Le livret de stage

La DEC adressera, par courrier électronique, un modèle de livret de stage aux centres de formation. Il conviendra d'en compléter un par candidat en indiquant pour chaque stage :

- *l'entreprise d'accueil ainsi que ses caractéristiques,*
- *la durée du stage,*
- *le projet de stage (soit les objectifs en lien avec les activités et les compétences),*
- *les activités réalisées,*
- *les compétences évaluées,*
- *l'appréciation portée par le maître de stage.*

Le livret de stage devra être envoyé au centre d'examen avant les épreuves orales (une date limite d'envoi sera indiquée dans la circulaire académique d'organisation).

c) La production à l'issue du stage de 2^{ème} année

Les candidats doivent rédiger une **note de synthèse**.

Seuls les candidats de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement (ce statut est accordé par la DEC après étude du dossier) ou ceux inscrits au titre de l'expérience professionnelle présenteront un **rapport d'activités professionnelles**.

La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles, support de l'épreuve de soutenance de projet (E6), se composera de **10 pages maximum de rédaction** (les pages de sommaire, index, remerciements, ... ne sont pas comptabilisées dans la rédaction) **hors annexes**.

Il est rappelé que **dans** le dossier ne doit **pas figurer de mention du centre de formation**.

Les candidats de l'option Formation Marques incluront un résumé d'une page maximum rédigée en langue vivante étrangère B (le document sera donc constitué de 9 pages en français et d'1 page en langue étrangère).

Les annexes devront être pertinentes (citées dans la note de synthèse) et numérotées. Leur nombre ne devra pas dépasser 20 pages et la source devra être indiquée.

Les normes à respecter en matière de présentation des dossiers sont les suivantes :

- **Police** de caractères : **Times New Roman ou équivalent**
- **Taille** des caractères : **12** (corps du texte)
- **Marges** droite, haut et bas : **1.5 à 2 cm** / gauche : **de 1.5 à 2.5 cm**
- **Interligne** : **1.5** point

La note de synthèse présente le contexte professionnel et rend compte du projet mené au cours du stage.

Les candidats devront avoir obtenu l'autorisation de leur maître de stage d'utiliser les informations contenues dans leur écrit et ils devront respecter la confidentialité sur l'entreprise y compris lors de l'oral.

d) L'évaluation

L'épreuve E6 n'est pas une épreuve de soutenance d'un rapport de stage ou de présentation d'événement(s) mais consiste en un questionnement et une évaluation d'une démarche de projet.

Il s'agit par exemple de présenter des décisions managériales (option A) ou commerciales (option B) ayant une incidence directe sur le développement d'une unité commerciale, en appréciant les conséquences humaines, financières et organisationnelles qu'elles entraînent, en estimant leur faisabilité et en mesurant les risques et les opportunités.

Les candidats doivent avoir une vision globale de leur projet. Ils n'auront pas toujours la possibilité d'aller au bout de la mise en œuvre de leur plan, pour autant ils ne doivent pas en être pénalisés. Il conviendra d'estimer le cheminement de la pose du diagnostic aux solutions proposées. Le projet doit être réalisable et non forcément réalisé.

Le candidat pourra **approfondir la démarche de projet dans la présentation orale**. De même, le jury pourra poser des questions sur le suivi du projet.

Le référentiel mettant l'accent sur la transversalité des disciplines, toutes les compétences étudiées durant les deux années de formation pourront être mobilisées (à l'écrit comme à l'oral).

L'évaluation portera essentiellement sur :

- *La capacité à mettre en œuvre une démarche de projet* (c'est-à-dire la capacité à identifier un besoin ou une problématique, à définir des objectifs, à mettre en œuvre une action destinée à répondre au besoin ou à la problématique qui ont été déterminés)
- *La pertinence et le réalisme des propositions, leur argumentation, au regard des objectifs fixés et des moyens disponibles* (des moyens doivent avoir été mis en œuvre durant le stage pour développer le projet)
- *La capacité à mobiliser des connaissances dans un contexte professionnel* (les candidats pourront être interrogés sur quelques questions théoriques afin de les aider à mobiliser certaines connaissances techniques, professionnelles, etc.)
- *La qualité de l'analyse* (c'est-à-dire l'exploitation des données, les relations entre la théorie et la pratique, la pertinence des solutions envisagées, la prise de recul, le sens critique, etc.)
- *Les qualités d'expression et de communication* (qualité de l'expression orale et écrite, concision, qualité des documents présentés, techniques de communication mises en œuvre, dynamisme à l'oral, démonstration d'esprit managérial ou de vente, ...)

e) **Le déroulement de l'épreuve**

L'épreuve d'une durée totale de 40 minutes consiste en une soutenance orale du projet élaboré à la suite du stage de seconde année et ayant conduit à la rédaction d'une note de synthèse ou d'une activité détaillée dans le rapport d'activités professionnelles.

Spécificité de l'option Formation-Markes : échange oral en LVE B d'une durée de 5 à 10 minutes au début de l'épreuve après que le candidat ait effectué son exposé en français. Cet échange prend appui sur le résumé de la note de synthèse ou du rapport d'activité rédigé en langue étrangère (*la langue vivante est choisie dans la liste de langues vivantes définie dans l'arrêté de juillet 2008 - Programme et définition d'épreuve de langue vivante étrangère dans les brevets de technicien supérieur relevant du secteur industriel*).

Les 40 minutes de l'épreuve se répartissent ainsi :

Option Management : 15 minutes d'exposé + 25 minutes d'entretien avec le jury

Option Formation-Markes : 15 minutes d'exposé
+ 5 à 10 minutes d'échange en LVE B
+ 15 à 20 minutes d'entretien avec le jury

Après avoir accueilli le candidat, le jury présente rapidement le déroulé de l'épreuve. Le candidat expose son projet en français durant 15 minutes sans qu'il soit interrompu sauf s'il dépasse le délai imparti puis s'ensuit un entretien avec le jury qui permet de préciser certains points exposés par le candidat.

Durant le temps d'entretien entre le candidat et le jury, ce dernier cherche à évaluer les compétences exigées par le référentiel. La compréhension du contexte et l'évaluation des compétences mises en œuvre dans le projet sont également prises en compte. Il est important d'utiliser un vocabulaire spécifique et professionnel.

Lors de l'interaction, des questions théoriques peuvent être posées au candidat pour mobiliser les compétences liées aux activités professionnelles et aux connaissances exigées par le référentiel.

Pour l'option Formation Marques : la **partie en langue étrangère** interviendra *après l'exposé en français* et consistera en un **dialogue** entre le candidat et l'examineur de LVE qui utilisera comme point de départ la présentation en français et le support écrit en langue vivante étrangère. L'échange durera 10 minutes maximum.

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la compréhension de la langue vivante étrangère
- l'expression orale dans la langue vivante étrangère

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, apporter leur ordinateur personnel ou tout matériel éventuellement nécessaire à la présentation de leur projet mais ils **devront s'assurer auprès du centre d'examen qu'ils pourront être utilisés** (exemple : connexion internet, tableau pour vidéo-projection, prises spécifiques dans les salles d'interrogation, ...).

Les documents autorisés servent de **support, d'illustration** à une présentation orale mais n'introduisent pas de nouveaux éléments *hormis une actualisation des données chiffrées ou une précision sur l'évolution du projet*.

Attention : les **produits physiques** (échantillons, produits cosmétiques ou de parfumerie, ...) ne sont **pas autorisés**.

Lors de leur soutenance, les candidats peuvent, éventuellement, avoir à leur disposition :

- Pendant l'exposé :
 - Un exemplaire non annoté de leur dossier
 - Un support de présentation (exemple : support numérique, ...)
 - Une fiche « guide » de leur exposé

- Pendant l'entretien : un exemplaire non annoté de leur dossier

En fin d'épreuve, un exemplaire du dossier est remis au candidat, l'autre exemplaire est gardé par le centre d'examen comme document d'examen pendant un an.